

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de Discipline

PROCES VERBAL N° 19

SEANCE DU

MARDI 25 FEVRIER 2025

Saison Sportive 2024 / 2025

Les Membres de la Commission :

- Mr KALI Mehdi Président
- Mr MAHIEDDINE Oussama Membre
- Mr ATTAB Mohamed Membre
- Mr KHINECHE Réda Secrétaire



Traitement des Affaires :

Nationale 1 :(11eme Journée)

Affaire N°70: Rencontre CF EL KSEUR – AC AUZIUM du 21-02-2025

BAOUR TAHAR Ln° J0163 – CFEK – Avertissement Comportement Anti Sportif.

TOUAHRIA YKOUB Ln° J0029 – ACA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

Traitement de l’Affaire (Arrêt de la rencontre FC El Kseur-AC Auzium du 21-02-2025)

Après lecture de la feuille de la rencontre sus citée

Après lecture des rapports des officiels de match ,

- Attendu que la rencontre de championnat FC El Kseur – AC Auzium du 21-02-2025 programmée a la salle OMS Berchiche , n’a pas eu sa durée réglementaire .
- Attendu que le score était de deux buts à zéro en faveur de l’équipe adverse AC Auzium (00 à 02) à la 36eme minute de jeu .
- Attendu qu’après lecture des rapports des officiels de la rencontre , il en ressort que l’arrêt de la rencontre à la 36eme mn de jeu (en 2eme mi temps) est consécutif à la réaction résultante aux nombreux jet de projectiles (Bouteilles remplis d’eau) et Utilisation de Fumigenes dans les tribunes par les supporters de l’équipe locale FC El Kseur
- Attendu que l’arbitre directeur ayant constaté à plusieurs reprises , une averse de jet de projectiles perpétré par les supporters du club local FC El Kseur
- Attendu que l’Arbitre directeur de la rencontre ayant constaté la persistance des jets de projectiles entraînant plusieurs arrêts momentanés de longue durée de la rencontre
- Attendu que l’arbitre directeur de la rencontre en usant des prérogatives qui lui sont assignées en sa qualité souveraine de seul responsable du déroulement de la rencontre et en prévention des conséquences en réaction du grave constat de l’infraction subi et soucieux de l’intégrité physique des Officiels et des Officiels de match de la rencontre a décidé de l’arrêt définitif de la rencontre

Par ces motifs la Commission de Discipline décide l’application de l’Article 149 qui lui confère les prérogatives de décision sur l’étude du dossier de la rencontre en se référant principalement sur la situation de la rencontre qui s’est déroulée partiellement dont le résultat technique a été annulé .

la Commission de Discipline décide :

Rencontre FC El Kseur – AC Auzium

Match perdu par pénalité à l’Equipe CF El Kseur pour en attribuer le gain du match à l’Equipe AC Auzium qui marque un score de trois (03) buts à zéro (00) (Art 62)

CF El Kseur : Utilisation de Fumigenes dans les tribunes Sanction Amende de 10.000,00 DA Art 45

CF El Kseur : Jets de Projectiles à plusieurs reprises ayant entraîné arret définitif de la rencontre

Sanction 2 Matches à Huis clos et une Amende de 10.000,00 DA (Art 46- Récidive et Art 149)

Affaire N°71: Rencontre GAF SKIKDA – AC GUELMA du 21-02-2025

YOUSFI ABOUBAKER Ln° J0043 – ACG – Avertissement Comportement Anti Sportif.

ABBASSI FAKHREDDINE Ln° J0062 – ACG – Avertissement JEU DANGEREUX.

Affaire N°72: Rencontre GF BBA – AF BBA du 21-02-2025

ABBES DJAMEL EDDINE Ln° J0276 – GFBBA – Avertissement Contestation de Décision.

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

BENSADI IBRAHIM Ln° J0293 – GFBBA – Avertissement Contestation de Décision.

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

BISSET MAHDI Ln° J0170 – AFBBA – Avertissement Contestation de Décision.

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

MESSAOUDI RIADH Ln° J0173 – AF BBA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

MALKI AMMAR Ln° J0232 – AFBBA – Avertissement JEU DANGEREUX.

AF BBA : Conduite Incorrecte de l'Equipe Sanction Amende 1.000,00 DA Art 127.

Affaire N°73: Rencontre FC AKBOU – MHS ORAN du 21-02-2025

BOUFENNICHE JUGURTHA Ln° J0243 – FCA – Avertissement Anti JEU .

HAMAL AMINE MOKHTAR Ln° J0040 – MHSSO – Avertissement JEU DANGEREUX.

OULLADI MOHAMMED YUCEF Ln° J0055 – MHSSO – **Joueur Exclu pour cumul de carton**

Sanction un (01) Match de Suspension ferme Art 101.

Affaire N°74: Rencontre CM BERRIANE – CSS GHARDAIA du 21-02-2025

KERKACHA BAHMED Ln° J0021 – CSSG – Avertissement Comportement Anti Sportif.

LADJAL SLIMANE Ln° J0019 – CSSG – Avertissement Comportement Anti Sportif.

TADJROUNA OMAR (Ent Adjoint) Ln° E0070 – CSSG – Avertissement Comportement Anti Sportif.

KAHLOUL NABIH Ln° J0152 – CMB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

CM BERRIANE : Absence d'entraîneur Sanction Amende 10.000,00 DA Art 51.

CSS GHARDAIA : Conduite Incorrecte de l'Equipe Sanction Amende 1.000,00 DA Art 127.

COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
DIVISION NATIONALE 1—11eme Journée

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
AC AUZIUM	1		
AF BBA	2	1	
CF EL KSEUR	1		
GAF SKIKDA			
C RAS AIN			
AC GUELMA	2		
GF BBA		2	
OS TIGHENIF			
J SIDI MOUSSA			
AE KIFFAN			
FC AKBOU	1		
MC BEJAIA			
MHS ORAN	1		1
UAM SAHEL			
RC HASSANI			
JSM DJAMAA			
HB METLILI			
CM BERRIANE	1		
CSN BOUNOURA			
CSSG GHARDAIA	3		
CRM H.MESSAOUD			
TOTAL	12	3	1

Catégorie U 16 : (7eme Journée)

Affaire N°11: Rencontre FC AKBOU – GF BBA du 22-02-2025

IGHRASSIN RAZINE Ln° J0866 – FCA – Avertissement Anti JEU .

BENBERKANE YAZID Ln° J0869 – FCA – Avertissement Anti JEU .

Affaire N°12: Rencontre AC AUZIUM – AT MSILA du 22-02-2025

OUAHAB LOUEY CHARAF EDDINE Ln° J1200– ATM –Avertissement JEU DANGEREUX.

Affaire N°13: Rencontre MHS ORAN – OR ABADLA du 21-02-2025

Traitement de l’Affaire (Arrêt de la rencontre MHS Oran–OR Abadla du 21-02-2025)

Après lecture de la feuille de la rencontre sus citée

Après lecture des compte rendu ,

- Attendu que la rencontre de championnat MHS Oran – OR Abadla du 21-02-2025 programmée a la salle Sidi El Bachir (Oran) , n’a pas eu sa durée réglementaire .

- Attendu que le score était de un but à zéro en faveur de l’équipe locale MHS Oran (01 à 00) en premiere mi temps.

- Attendu qu’après lecture de la feuille de match , il en ressort que l’arrêt de la rencontre en 1ere mi temps est consécutif à l’absence du Médecin de l’équipe locale MHS Oran

-Attendu que la rencontre ayant été programmée à 11h et a subi une modification sans le consentement de la ligue et en infraction aux dispositions régissant les horaires des rencontres le vendredi et par conséquent un fait aggravant à la domiciliation de la rencontre .

→ Attendu qu’au regard des dispositions de la Circulaire N°40 du 26 Décembre 2024 émanant de la FAF , visée ci-après, traitant des sanctions prises par le Bureau Fédéral pour non déroulement des rencontres de (....Absence du Médecin) Championnats de Futsal des Catégories de Jeunes énonçant que : « *la non participation d’une Equipe constituant une entame d’une série de trois (03) matchs susceptibles de donner lieu à une défalcation d’un (01) point du rang du classement de Championnat de l’Equipe « Séniors » du CSA. en sus d’une Amende de 15.000,00 DA* »

Par ces motifs la Commission de Discipline décide :

Rencontre MHS Oran – OR Abadla

Match perdu par pénalité à l’Equipe MHS Oran pour en attribuer le gain du match à l’Equipe OR Abadla qui marque un score de trois (03) buts à zéro (00)

MHS Oran : Non déroulement de la rencontre (Absence du Médecin)

Sanction Amende 15.000,00 DA

MHS Oran : 2eme Forfait enregistré

COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
Catégorie U 16:(Matches reprogrammés)

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
FC AKBOU	2		
GF BBA			
AC AUZIUM			
AT MSILA	1		
TOTAL	3	/	/



Le Président de la Commission de Discipline

Maître KALI Mehdi